

REPUBLIQUE FRANCAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Le président du tribunal administratif de Nancy

Vu le code de justice administrative, et notamment son article R. 226-5 ;

DECIDE :

Article unique : Sont désignés pour exécuter les actes de procédure et assurer le greffe des audiences, les agents de greffe suivants :

- Mme Christine Barret
- Mme Léa Bourée
- Mme Marjorie Bourgaux
- Mme Isabelle Claudon
- Mme Ghislaine Didier
- Mme Neriman Dürmus
- Mme Patricia Ghyllebert
- M. Philippe Lepage
- Mme Fabienne Levaudel
- Mme Catherine Loranchet
- Mme Aurélie Mathieu
- Mme Lucie Rémond
- M. Frédéric Richard
- M. Lionel Thomas
- Mme Elise Valdenaire

Fait à Nancy, le 1^{er} septembre 2023

Le président,



Sébastien Davesne